

# VILLA 2021 SAIGON

## APPEL À CANDIDATURES CONDITIONS GÉNÉRALES

**Dépôt des candidatures : Jusqu'au 31 mai 2020  
(minuit heure française)**  
**Sélection des dossiers : Début juillet 2020**  
**Annonce des lauréats : Mi-juillet 2020**  
**Périodes des résidences : Janvier – décembre 2021**

L'Institut français du Vietnam (IFV) lance le 4<sup>ème</sup> appel à candidatures pour le programme de résidence **Villa Saigon 2021**.

À travers ce programme, l'Institut français du Vietnam crée une passerelle entre le Vietnam et la scène artistique contemporaine française.

Il invite ainsi, chaque année, plusieurs artistes français, de toutes disciplines, à développer un projet de création au Vietnam, en étroite collaboration avec des partenaires locaux.

**Clôture de l'appel à candidatures : 31 mai 2020 minuit heure française**

## DISCIPLINES CONCERNÉES

- Architecture / Paysage / Urbanisme
- Arts numériques
- Arts plastiques
- Musique
- Photographie
- Art urbain
- Bande dessinée
- Audiovisuel
- Danse / Performance
- Design
- Théâtre
- Écriture (littérature, poésie...)
- Arts du Cirque / Marionnettes
- Mode
- Critique d'art et commissariat

**En cas de projet pluridisciplinaire : les candidat.e.s sont invité.e.s à s'inscrire dans la discipline dans laquelle elles / ils sont reconnu.e.s professionnellement.**

En lien avec la programmation culturelle de l'IFV pour l'année 2021, deux résidences artistiques/de recherche seront prioritairement accordées à des projets relevant des thématiques et disciplines suivantes :

	Thématiques	Disciplines
Résidence entre le 03 janvier et le 15 juillet 2021	<b>CULTURE URBAINE</b>	Art urbain / Musique
Résidence entre le 07 septembre et le 31 décembre 2021	<b>VILLE DURABLE</b>	Architecture Photographie

## CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

- Le programme de résidence Villa Saigon s'adresse aux artistes :
  - de nationalité française ou résidant en France depuis plus de 5 ans ;
  - libéré.e.s de toute autre activité professionnelle pendant le temps de leur résidence au Vietnam ;
  - engagé.e.s professionnellement dans une ou plusieurs disciplines artistiques détaillées page 1.
- Il est possible de postuler à titre individuel, ou au nom d'un binôme.
- Une résidence sera réservée à un.e jeune diplômé.e depuis moins de 5 ans à la date du dépôt de candidature.
- Nombre de candidatures (retenues ou non) : nul ne peut présenter plus de trois candidatures (toutes disciplines confondues), consécutives ou non.

## CONDITIONS DE LA RÉSIDENCE

### **Durée & dates de la résidence**

- La durée de la résidence est de 8, 10 ou 12 semaines.
- Une résidence fractionnée en plusieurs périodes sur la même année civile est possible, si le bon déroulé du projet le justifie.
- Le projet de résidence peut s'effectuer entre le **03 janvier** et le **31 décembre 2021**.  
Néanmoins, les **dates du début de la résidence** ne pourront être comprises :
  - Entre le 06 et le 21 février 2021 (Fête du Têt\_Nouvel An Lunaire) ;
  - Entre le 01er août et le 06 septembre 2021.

**La/Le candidat.e. peut émettre des préférences de période pour sa résidence. Toutefois, le jury se réserve le droit d'adapter cette période aux disponibilités d'hébergement. Pour les résidences thématiques, la période de séjour est indiquée page 1.**

### **Modalités financières**

- Les billets d'avion ainsi que les frais de visa sont à la charge de la/du résident.e.
- L'Institut français du Vietnam fournit un appui financier de :

**2.400€**  
pour 8 semaines

**2.900€**  
pour 10 semaines

**3.300€**  
pour 12 semaines

- Cet appui financier permet aux candidat.e.s retenu.e.s d'assumer leurs frais quotidiens et ceux de réalisation du projet.
- Les frais de logement sont pris en charge par l'Institut français du Vietnam.

### **Hébergement**

Les résident.e.s sont accueilli.e.s dans un grand appartement de 160m<sup>2</sup> partagé entre les résident.e.s présent.e.s simultanément : 3 chambres, 2 salles de bain, 1 toilette, une cuisine, un double salon et une grande terrasse. Il se situe dans un immeuble situé en plein centre-ville, à 15mn à pied du Consulat général de France.



- Chaque résident.e disposera d'une chambre particulière, l'une avec salle de bain individuelle, les deux autres se partageant une 2<sup>ème</sup> salle d'eau.

En cas de résidence d'un binôme, les deux résident.e.s sont susceptibles de partager une même chambre équipée de 2 lits simples séparés.

L'attribution des chambres se fera en fonction du calendrier d'arrivée des résident.e.s et des disponibilités.

### **Appui de l'IFV**

- En fonction des premières étapes de recherche et des contacts établis par la/le lauréat.e, l'équipe de l'IFV l'accompagne en amont, pendant et à l'issue de la résidence par un soutien individuel et une mise en réseau visant à favoriser le bon déroulé du projet de résidence.
- L'IFV fournit également un appui à la traduction et à l'interprétariat (hors défraiement d'un traducteur personnel), aux procédures administratives ainsi qu'à l'organisation logistique du séjour.

### **Objectifs de la résidence**

- La/le résident.e s'engage à travailler de manière prioritaire sur le projet présenté dans sa candidature et sélectionné par le jury.
- À l'issue de sa résidence, la/le résident.e doit présenter une restitution publique au format libre (projection, conférence, exposition, etc.), en lien avec un partenaire local (galerie d'art, lieu spécifique, etc.) et en coordination avec l'IFV. Un budget spécifique sera alloué à la / au résident.e exclusivement à cet effet.

### **Censure**

- Le Vietnam est un pays où s'exerce la censure. Elle concerne certaines questions politiques et les images / scènes violentes ou à caractère sexuel.
- Pour toutes manifestations ou communications à caractère public : les résident.e.s doivent se conformer aux directives imposées par les autorités, ainsi qu'aux recommandations de l'Institut français du Vietnam et des partenaires locaux.
- Ne pas respecter ces recommandations ou directives entraînerait la rupture immédiate du contrat de résidence et l'annulation du versement des sommes éventuellement encore dues.

# PROCESSUS DE SÉLECTION

## 📄 Constitution du dossier

- La langue de rédaction du dossier de candidature est obligatoirement le français.
- Chaque dossier de candidature devra être constitué des pièces suivantes :

## DOSSIER ADMINISTRATIF

Les différentes pièces du dossier administratif seront rassemblées dans **un seul document PDF**.

### ! Obligatoire :

<b>1</b>  CV	<b>2</b>  Copie scannée recto-verso d'un <b>document d'identité</b> en cours de validité (carte d'identité ou passeport)	<b>3</b>  <b>Attestation sur l'honneur</b> rédigée datée, signée et accompagnée de la mention « Bon pour accord », certifiant :	<ul style="list-style-type: none"><li>• Que vous avez pris connaissance des conditions générales et du règlement ;</li><li>• Que vous êtes le seul auteur (nommer les co-auteurs s'il y en a) des œuvres mentionnées dans votre dossier de candidature ;</li><li>• Que vous serez libéré(e) de vos activités professionnelles pendant toute la durée du séjour.</li></ul>
--------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

*Facultatif : Copie du dernier diplôme*

## DOSSIER ARTISTIQUE

### ! Obligatoire :

<b>1</b>  Descriptif précis du <b>PROJET</b>  (1 PDF, max. 7.500 signes espaces compris)  - les motivations du séjour (durée et localisation) ; - les thèmes de recherche ; - les travaux que le candidat souhaite réaliser ; - les contacts déjà établis ; - la nature de l'implication du partenaire local ; - l'intégration de la résidence dans le parcours professionnel et les suites envisagées au projet.	<b>2</b>  <b>BUDGET</b> prévisionnel détaillé  incluant, s'il y a lieu, une présentation des cofinancements envisagés et/ou déjà obtenus ;	<b>3</b>  <b>PORTFOLIO</b>  (1 PDF, 15 pages max.)  pouvant inclure des photographies, des articles de presse, des liens vers des sites, des extraits vidéo ou audio.
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

*Facultatif :*

- Deux lettres de recommandation maximum ;
- Lettre(s) de soutien du/des partenaire(s) vietnamien(s).

## Dépôt de candidature

Seront étudiés uniquement les dossiers :

- soumis via le formulaire Google Forms en cliquant sur CANDIDATER ci-dessous ;
- complets ;
- respectant les conditions requises de candidature ;
- respectant la date de clôture.

L'ensemble des pièces jointes sera au format PDF et annexé au formulaire Google Forms. Les titres des pièces jointes ne doivent contenir ni espaces ni caractères accentués.

**CANDIDATER**

## Jury de sélection

- Une **première sélection de dossiers** sera menée par les équipes de l'Institut français du Vietnam et *a minima* un expert extérieur au profil pluridisciplinaire.
- Une **commission**, présidée par le Consul général de France à Ho Chi Minh-Ville, et composée de la direction de l'IFV et d'acteurs de la scène artistique vietnamienne, effectuera la sélection finale des lauréats.


### Critères de sélection

- ✓ Le parcours professionnel de la/du candidat.e ;
- ✓ La qualité et les perspectives du projet, ainsi que son rapport au Vietnam ;
- ✓ La faisabilité d'un point de vue technique et organisationnel ;
- ✓ Les contacts déjà identifiés / établis sur place.

**Une attention particulière sera accordée à la parité entre les genres parmi les candidats retenus. Le jury se réserve le droit d'écartier tout dossier ne correspondant pas aux critères de sélection, sans avoir à justifier sa décision. Celle-ci est sans appel.**

## Annonce des résultats

- La sélection des lauréats 2021 sera communiquée **mi – juillet 2020**.

 Pour toute question ou demande d'informations complémentaires :

**Chloé DJEFAFLA - Chargée du programme de résidence Villa Saigon : [chloe.djefafla@ifv.vn](mailto:chloe.djefafla@ifv.vn)**